

La réglementation est-elle efficace?

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens

Si le glyphosate et les néonicotinoïdes sont bien connus du grand public, plusieurs molécules utilisées au Québec demeurent dans l'ombre. C'est le cas de l'atrazine, un herbicide et du chlorpyrifos, un insecticide. Ces deux produits sont désormais, comme les néonicotinoïdes, contrôlés par règlement. Avant d'en faire usage, un agriculteur doit impérativement avoir une prescription de la part d'un agronome, et ce depuis le 8 mars 2018, pour l'atrazine; et le 1^{er} avril 2019, pour le chlorpyrifos.

Un succès instantané

Depuis le 8 mars 2018, les agriculteurs doivent obtenir une prescription, de la part d'un agronome, pour faire usage de l'atrazine. Les agronomes qui émettent de telles prescriptions doivent par ailleurs y apporter les justifications nécessaires.

On apprend, du bilan des ventes de pesticides 2019 au Québec, que la réglementation mise en place a permis de réduire de quelque 84 % les ventes d'atrazine, considéré comme étant le produit le plus dangereux pour la santé humaine et environnementale encore en usage. Par ailleurs interdite en Europe depuis plus de 15 ans, l'atrazine contaminait encore 95,7 % des rivières du Québec en 2017. Cette contamination des rivières et des eaux de surface, dans lesquelles nous puisons la grande majorité de notre eau potable, était alarmante. Toujours en 2017, Équiterre révélait que l'eau des Montréalais et celle des Torontois, comme celle de millions d'autres Canadiens, contenait de l'atrazine.

On voit donc comment, simplement en restreignant l'accès aux pesticides, il est possible d'en réduire l'usage de manière drastique. Toutefois, cette réglementation, émise par Québec, faisait écho à la décision de Santé Canada qui, en 2017, faisait le choix de ne pas interdire l'atrazine. Si telle interdiction avait été émise, on aurait diminué les ventes de... 100 %.

Un signe d'une amélioration des pratiques?

Que doit-on penser de ce succès avéré? Évidemment, cette forte réduction d'usage est une bonne nouvelle en soi. Une excellente nouvelle même. Seulement, elle n'a apporté aucune amélioration dans les pratiques agronomiques. En effet, le corollaire de cette nouvelle réglementation fut simplement une hausse importante des ventes de glyphosate, avec lequel on remplace tout simplement l'atrazine et pour lequel aucune prescription n'est exigée. En effet, toujours selon le bilan 2019 des ventes de pesticides au Québec, les

ventes de glyphosate sont passées de quelque 1,5 million de kilos en 2018 à près de 2 millions de kilos en 2019.

Le cas du chlorpyrifos

Le chlorpyrifos est un insecticide très dangereux, autant pour la santé humaine que pour l'environnement. Il est extrêmement toxique pour les poissons et présente une toxicité élevée pour les oiseaux et les abeilles. Pour l'humain, il est admis qu'une exposition à ce produit peut mener à des problèmes de santé graves. Selon le bilan 2019 des ventes de pesticides, il n'est pas possible de faire l'évaluation des produits de remplacement du chlorpyrifos. Ce dernier, très utilisé dans la culture du chou et de l'oignon, sera vraisemblablement remplacé par d'autres insecticides au potentiel toxique également assez élevé ou alors simplement méconnu.

À moins que...

Pour le remplacement du chlorpyrifos, on a une belle histoire à raconter. Et cette histoire, elle se déroule en Montérégie-Ouest, haut lieu de la culture d'oignons et de l'utilisation

du chlorpyrifos au Québec. Entre 2015 et 2018, un projet mis de l'avant en collaboration avec l'entreprise PRISME a permis de diminuer de manière spectaculaire le recours au chlorpyrifos, et ce, d'une manière totalement écologique.

C'est à la *delia antiqua*, ou mouche de l'oignon, que l'on doit les ravages justifiant l'apport du chlorpyrifos dans la culture de l'oignon. Or, le génie humain n'étant pas seulement chimique, en Hollande, en 1980, Minks et Gruys ont découvert qu'en introduisant de séduisants mâles stériles dans les colonies de mouches, on réussissait à en contrôler la population à tel point que n'importe quel insecticide pouvait aller se rhabiller.

Ainsi, 35 ans plus tard, au Québec, on décida d'appliquer le principe en Montérégie-Ouest, la région produisant à elle seule près de 90 % des oignons au Québec. On fit passer de 267 à 653 le nombre d'hectares traités avec cette technique, dont l'efficacité globale dépend grandement de la

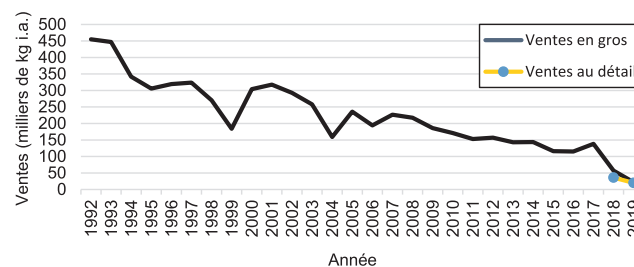
popularité. Autrement dit, on doit avoir la participation massive des agriculteurs afin que cela fonctionne, les mouches ne faisant pas grand cas des limites de propriété.

En deux ans, l'utilisation de chlorpyrifos fut diminuée de 4,5 tonnes sous sa forme granulaire seulement, c'est-à-dire que les applications foliaires n'ont même pas été considérées. Pour la grande majorité, les agriculteurs qui ont eu recours aux mouches stériles n'ont plus utilisé aucun pesticide et ont rapporté des dommages comparables ou inférieurs à ceux connus avec l'usage du chlorpyrifos.

Et puis non...

Un autre coup de l'industrie chimique vint malheureusement mettre une ombre au tableau: depuis 2018, certains producteurs abandonnent le recours aux mouches stériles, y préférant les semences traitées au SEPRESTO – un mélange de clothianidine et d'iminaclopride – un produit qui venait d'être mis en marché à faible coût. Zut!

Ventes au Québec en 2019



21 676 kg i.a. (grossistes)
19 862 kg i.a. (détaillants)
Diminution de 62 % par rapport à 2018, pour une réduction totale de 84 % depuis la mise en place de la justification agronomique.
La baisse des quantités d'atrazine est trois fois plus élevée que la hausse globale de la douzaine de produits de remplacement potentiels pour 2018 et 2019 (annexe 3).

Figure 12. Évolution des quantités d'atrazine vendue depuis 1992

Si l'atrazine a grandement été remplacée par le glyphosate, il faut tout de même noter que la baisse enregistrée est trois fois plus élevée que la hausse globale de la douzaine de produits voués à la remplacer. Source: ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Profitez de conseils, à proximité de chez vous.

Centre de services Prévost
2637, boul. Curé-Labelle
Prévost
450 436-5335

Desjardins
Caisse de la Rivière-du-Nord

À votre service!

Nos ressources sont à votre disposition dans vos relations avec les autorités fédérales, notamment en ce qui concerne :

- Allocation canadienne pour enfant
- Assurance emploi
- Agence de revenu du Canada
- Douane et passeport
- Immigration, réfugiés et citoyenneté
- Postes Canada
- Pension de la sécurité de la vieillesse
- Supplément de revenu garanti

RHÉAL FORTIN
DÉPUTÉ DE RIVIÈRE-DU-NORD

72, rue de la Gare, Bureau 203, Saint-Jérôme
450 565-0061
Rheal.Fortin@parl.gc.ca